

**Appel à manifestation d'intérêt - 2023**  
**au titre de la fiche action 1.1.2 du**  
**Programme REUNION**  
**FEDER-FSE + 2021-2027**

**« Excellence de la Recherche –**  
**Énergie »**

\*\*\*\*\*

**DATE D'OUVERTURE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT :**  
**17/10/2023**

**DATE LIMITE DE REMISE DES PROPOSITIONS :**  
**19/12/2023**

Les dossiers devront être déposés par voie dématérialisée sur le portail régional des fonds européens FEDER – FSE+ à l'adresse suivante :  
<https://aides.regionreunion.com>

## **CONTEXTE**

La S3, dénommée S5, permet de définir une stratégie de développement économique fondée sur la valorisation des singularités régionales et des priorités thématiques claires.

Articulée autour du levier de l'économie de la connaissance, cette ambition a conduit à mobiliser des moyens contribuant à l'expansion du système régional de recherche et d'innovation composé notamment :

- d'un réseau d'infrastructures de rang mondial dans des domaines clés tels que l'observation du changement climatique et les sciences de l'atmosphère, l'agroécologie, les sciences marines, les biotechnologies et la santé ;
- de l'Université et 5 délégations régionales d'organismes nationaux opérant dans une quarantaine de laboratoires dont 9 unités mixtes de recherche ;
- d'un réseau régional de soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation dynamique, composé de 13 structures dont 2 centres de ressources technologiques
- de 14 réseaux professionnels.

Pour autant, des freins au développement de la dynamique de l'innovation subsistent sur le territoire tels que :

- un nombre de diplômés du supérieur encore en retrait par rapport à la moyenne nationale
- la difficulté d'atteindre des masses critiques en matière d'effort de recherche au regard notamment d'une fragmentation des thématiques de recherche
- une faible attractivité et ouverture à l'international du système régional de recherche et de l'innovation
- une gouvernance de la S3 peu adaptée à l'économie de la connaissance.

Aussi, afin de renforcer l'internationalisation de la recherche, le plan d'actions S3 dénommé S5 propose d'accroître l'attractivité du territoire pour développer les capacités de recherche et d'innovation, mesurées par le nombre de scientifiques et d'ingénieurs travaillant à La Réunion. Elle propose également d'amplifier les transferts de connaissances, de savoirs, de technologies pour éviter la duplication de l'effort de RDI et accentuer l'impact de ces activités sur le territoire.

## **OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)**

### **A/ Objectifs**

Le présent AMI, a pour objectif de faire émerger des projets visant à accroître les capacités, l'excellence et la reconnaissance internationale de la recherche publique développée sur le territoire de La Réunion, dans les thématiques prioritaires de la S3 dénommée S5, en :

- Encourageant la coordination de l'effort régional de recherche et la constitution de masses critiques autour d'agendas de recherche partagés et de projets pluridisciplinaires ;
- Favorisant les coopérations internationales autour de projets partenariaux préalables au dépôt de projets Horizon Europe ;
- Facilitant l'accueil de chercheurs reconnus pour renforcer l'inscription de La Réunion dans les réseaux internationaux de recherche ;
- Soutenant le développement de savoir et d'expertises ;
- Augmentant la visibilité et la réputation des productions scientifiques, notamment grâce à des publications majeures.

## **B/ Périmètre**

Cet AMI vise à accompagner des projets de recherche publique qui contribuent à positionner La Réunion au cœur de la connaissance dans les thématiques prioritaires définies au sein des domaines d'intérêt majeurs de la S3 dénommée S5 et de la feuille de route en lien avec l'énergie.

## **C/ Descriptif technique**

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objectif de financer des projets de recherche qui devront contribuer aux axes de recherche et d'innovation définis dans la feuille de route de la S3 dénommée S5 correspondante, à savoir :

- Déploiement des systèmes énergétiques décentralisés et décarbonés en territoires isolés.

### **Déploiement des systèmes énergétiques décentralisés et décarbonés en territoires isolés :**

L'ambition de la feuille de route de la S3, dénommée S5 est de faire de La Réunion une référence internationale sur les systèmes énergétiques distribués et décarbonés pour les territoires non interconnectés, de la zone océan Indien, de la bande intertropicale et potentiellement de l'Union Européenne, notamment en proposant des solutions qui favorisent le développement et l'intégration d'énergies renouvelables complémentaires tout en répondant aux contraintes de l'intermittence de certaines ressources.

Pour atteindre cette ambition, la feuille de route définit trois axes de recherche et d'innovation principaux qui sont :

- Caractériser les gisements d'énergies renouvelables décarbonées et optimiser leur intégration dans un réseau non interconnecté ;
- Développer des solutions et des outils de flexibilité (Gestion/pilotage) ;
- Accompagner les territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre de la transition énergétique.

**Au titre de ces trois axes de recherche, différents sujets pourront être soutenus, notamment dans les domaines liés à la souveraineté énergétique. A titre illustratif, il peut être cité :**

- Caractériser les ressources énergétiques régionales solaires, éoliennes, biomasse et géothermiques (mesures et modélisation pour le dimensionnement et la gestion en temps réel des systèmes énergétiques d'ENR locales)
- Modélisation et tests en laboratoire, et optimisation d'une coopérative énergétique en milieu urbain en autoconsommation et/ou en autonomie énergétique à l'aide de stockage d'hydrogène vert
- Modélisation et tests en laboratoire, et optimisation de technologies favorisant un transport durable, notamment à hydrogène
- Évaluation technico-économique et modélisation des impacts du développement du réseau électrique et des micro-réseaux sur la pauvreté/précarité énergétique pour un accès universel à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

Les opérations soutenues devront également contribuer à la structuration de l'espace régional de la

*Appel à Manifestation d'Intérêt 2023*

*DFRI / FA 1.1.2 – Énergie / Programme Réunion FEDER-FSE + 2021-2027*

recherche et à une intégration accrue de La Réunion dans l'espace européen de la recherche en jouant le rôle de tremplin vers le programme Horizon Europe.

## **MODALITES DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

### **A/ Types de bénéficiaires**

- Établissements publics d'enseignement supérieur
- GIP, GIS
- Organismes de recherche publics
- Associations dont l'objet principal est la production de connaissances

### **B/ Critères d'analyse et de sélection des projets**

Les dossiers seront analysés et sélectionnés sur la base des critères de sélection de la Fiche action 1.1.2 « Excellence de la recherche et de l'innovation – Climat Énergie » téléchargeable sur le site <https://regionreunion.com>, et de la grille d'analyse et de notation ci-dessous :

| <b>Principes de sélection</b>                              |   | <b>Notation</b>                                | <b>Pièce justificative requise</b>   |
|--|---|--|--|
| Capacité financière et opérationnelle du porteur de projet | Le demandeur a-t-il la capacité financière et administrative de mener à bien le projet ?                              | - Bonne : 5<br>- Moyenne : 2<br>- Passable : 1 | Les délibérations de l'organe délibérant présentant :<br>1. Le budget de l'année N<br>2. Le plan de financement de l'opération |
|  | Le demandeur a-t-il dans son effectif les capacités pour développer le programme de recherche                         | Non : 0*<br>Oui : 5                            | CV et argumentaire sur les personnels de la structure mobilisée directement sur le projet scientifique                         |
|  | Le demandeur a-t-il déjà mené à bien des opérations de la même envergure ?  | Non : 0<br>Oui : 5                             | Liste des projets qui ont été menés par l'organisme et leurs bilans.<br>Planning prévisionnel et calendrier exécutif.          |
| Evaluation scientifique du projet **                       | Qualité et ambition scientifique  | 0 à 15   | Rapport expert extérieur   |
|  | Impacts et retombées du projet  | 0 à 15   | Rapport expert extérieur   |
|  | Organisation et réalisation du projet   | 0 à 15   | Rapport expert extérieur   |
| Contribution climat / développement durable                | Impact à moyen terme sur le développement durable   | Non : 0 *<br>Oui : 10                          | Formulaire de demande  |
|  | Contribution à une économie à faible intensité de carbone, à la résilience et à l'adaptation au changement climatique | Non : 0<br>Oui : 5                             | Formulaire de demande  |

|  |  |                    |  |
|--|--|--------------------|--|
| Contribution du projet à augmenter le nombre de chercheurs | Augmentation du nombre de chercheur locaux sur la thématique de plus de 10%                                | Oui : 5<br>Non : 0 | Formulaire de demande (liste des chercheurs + recrutements prévus) |
| Excellence de la recherche et transversalité               | L'un des laboratoires participant au projet a candidaté sur Horizon Europe au cours des 5 dernières années | Non : 0<br>Oui : 5 | Preuve de dépôt de dossier au titre d'Horizon Europe               |
|  | Le projet dispose du « label d'excellence »  | Non : 0<br>Oui : 5 | Label  |
|  | Programme de recherche transférable et collaboratif dans la perspective d'une économie plus innovante      | Non : 0<br>Oui : 5 | Formulaire de demande  |

\* note éliminatoire au regard de la réglementation et/ou des objectifs du programme.

\*\* si sur l'un des 3 critères note < 5 = éliminatoire

Les dossiers présentant une note inférieure au seuil de 12/20 ne seront pas retenus.

### C/ Modalités techniques et financières

Les opérations cofinancées s'inscrivant dans le cadre de projet de recherche à maîtrise d'ouvrage publique, le taux de subvention maximal FEDER sera de 85 % des dépenses éligibles retenues ; le plan de financement des projets sur le coût total éligible sera le suivant :

| Dépenses éligibles | FEDER | CPN (Région) |
|--------------------|-------|--------------|
| 100 %              | 85 %  | 15 %         |

Le porteur devra s'engager à solliciter exclusivement les moyens financiers figurant dans sa demande.

#### Plafond éventuel des subventions publiques :

- Concernant les frais de personnel, les salaires bruts chargés seront plafonnés à 80 000 € par an et par salarié en équivalent temps plein.
- Les coûts d'étude (externalisée) seront plafonnés à 1000€ HT/jour/ personne

### Dépenses éligibles et inéligibles :

Outre les dépenses retenues et non retenues spécifiquement dans le guide du porteur de projet à la rubrique programme de recherche, des dépenses spécifiques ou des exclusions particulières à la fiche action sont mentionnées ci-dessous :

#### Dépenses éligibles :

- Les dépenses internes directes : à condition qu'elles ne soient pas financées par ailleurs et que les éléments de coûts soient présentés clairement dès l'instruction (exemples pour les dépenses de personnel : nom, fonction, taux de rémunération, temps passé sur le projet et mode de calcul)
- Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration liés aux actions (selon le barème interne de la structure s'il existe), à défaut le barème de la fonction publique
- Prestations externes nécessaires au bon déroulement du projet
- Achat d'équipements au prorata temporis de l'utilisation sur le projet, si durée d'amortissement

supérieure à 2 ans

- Frais de communication liés à l'intervention du programme européen et de l'Autorité de gestion Région Réunion
- Travaux et frais nécessaires à l'installation et à la mise en service d'un équipement nécessaire au programme
- Charges indirectes éligibles au taux forfaitaire de 15% des frais de personnels *directs éligibles*.

#### **Dépenses non éligibles :**

- TVA
- Amendes, pénalités financières, intérêts moratoires, intérêts débiteurs
- Dépenses liées à l'immobilier (construction, acquisition, extension, réhabilitation des locaux)
- Matériels d'occasion
- Matériels reconditionnés
- Matériels roulants
- Equipements liés au renouvellement de biens amortis
- Frais juridiques liés à des contentieux ou rescrits
- Abonnements/Location (dont espaces stockages numériques, ...)
- Frais de bouche liés à de l'événementiel
- Matériels et équipements de bureau
- Rémunération des personnels fonctionnaires, contractuels non recrutés spécifiquement pour le projet
- Matériel bureautique courant
- Aucune dépense inférieure à un seuil de 500 € ne sera prise en compte, sauf dépenses de rémunération y compris les indemnités de stage.

Par ailleurs, le porteur de projet doit veiller à ne pas présenter des dépenses au réel déjà financées par un OCS.

#### **D/ Procédure de sélection**

##### **- Validation des résultats de l'appel à manifestation d'intérêt**

Le montant indicatif de l'AMI est consultable sur le site <https://regionreunion.com>, rubrique « calendrier prévisionnel des Appels à projet et Appels à manifestation d'intérêt FEDER ».

Les dossiers déposés seront analysés, comme indiqué au point B, au vu de leur éligibilité et seront sélectionnés sur la base des critères de sélection de la fiche action 1.1.2 et de la grille d'analyse et de notation.

Ils seront instruits, dans la limite des fonds disponibles, par les services de la Direction FEDER Recherche Innovation (DFRI). Durant cette étape, des compléments techniques et administratifs pourront être demandés aux porteurs pour finaliser l'instruction des dossiers.

Les projets recevant une note supérieure ou égale à 12/20 seront retenus.

Les projets seront ensuite présentés pour validation en commission permanente de la Région.

- Notification de la décision de l'autorité de gestion

Le porteur de projet sera avisé par écrit de la décision prise par l'autorité de gestion au sujet de sa demande de subvention et, en cas de rejet, des raisons de cette décision négative.

Pour les dossiers retenus, la convention de financement FEDER sera transmise à l'issue de la notification de la décision de l'autorité de gestion.

Aucune modification du projet qui aurait un impact sur les critères de sélection ou de notation n'est autorisée.

## **PRESENTATION DES PROPOSITIONS**

La liste des pièces constitutives du dossier de demande de subvention **comprendra l'ensemble des pièces et documents énumérés au § « Pièces constitutives du dossier et obligations spécifiques du demandeur » de la FA 1.1.2 « Excellence de la recherche et de l'innovation – Climat Énergie ».**

De plus dans le cadre de l'évaluation scientifique des projets il conviendra de transmettre les éléments suivants :

- un tableur comprenant les colonnes suivantes : acronyme du projet / titre du projet / un résumé du projet en français (max 4000 caractères) / résumé du projet en anglais (optionnel – max 4000 caractères) / département ANR souhaité<sup>1</sup>/ Nom du fichier document scientifique / Nom du fichier annexe CV / RNSR
- un document scientifique décrivant le projet et incluant le détail budgétaire (max 15 pages) en pdf<sup>2</sup>
- les CV des personnes impliquées dans le projet en un seul pdf<sup>3</sup>

Les dossiers devront être déposés par voie dématérialisée sur le portail régional des fonds européens FEDER – FSE+ à l'adresse suivante : <https://aides.regionreunion.com>

Le porteur de projet décrira les moyens administratifs mis en place pour assurer la gestion du projet, ainsi que la nature des charges indirectes nécessaires à sa réalisation en indiquant ses principales composantes financières mobilisées (types de dépenses).

**La date limite de réception des propositions liées à cet appel à manifestation d'intérêt a été fixée au : 19/12/2023 23h59 (heure locale).**

### **Contacts :**

**Direction FEDER Recherche Innovation (DFRI)**

Annexe de l'Hôtel de Région (3ème étage)

Tél : 02.62.48.71.46

---

<sup>1</sup> Les départements de l'ANR :

Biologie-Santé (BS)

Sciences Physique, Ingénierie, Chimie, Énergie (SPICE)

Sciences de l'Homme et Société (SHS)

Numérique-Mathématiques (NuMa)

Environnement-Ecosystèmes-Ressources Biologiques (EERB)

<sup>2</sup> Le document scientifique devra être nommé de la manière suivante : acronyme\_projet.pdf

<sup>3</sup> Le document devra être nommé de la manière suivante : acronyme\_projet-CV.pdf

*Appel à Manifestation d'Intérêt 2023*

*DFRI / FA 1.1.2 – Énergie / Programme Réunion FEDER-FSE + 2021-2027*